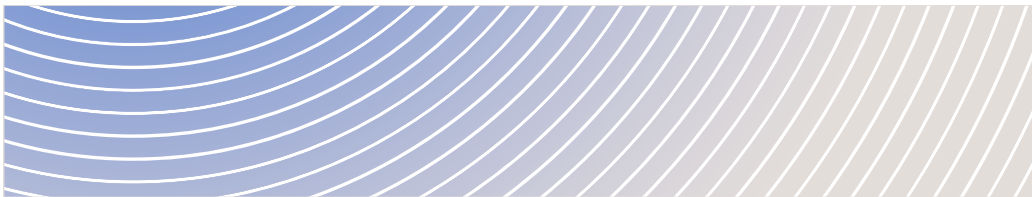


Plan de participation du public



PROJET DE MINERAI DE FER À EXPÉDITION DIRECTE JOYCE LAKE

Juillet 2026



Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Impact Assessment
Agency of Canada

Canada 



Plan de participation du public

1. Introduction

Le 3 janvier 2013, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a déterminé qu'une évaluation environnementale fédérale était requise pour le Projet de minerai de fer à expédition directe Joyce Lake (le projet), en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Le 21 mai 2021, le projet a été inscrit au processus d'évaluation environnementale du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et, le 3 novembre 2021, il a été déterminé qu'une étude d'impact environnemental (EIE) était requise pour le projet, conformément à l'*Environmental Protection Act* de Terre-Neuve-et-Labrador.

À la suite d'une demande du promoteur, le 17 décembre 2025, l'AEIC a décidé de poursuivre l'évaluation du projet sous forme d'une évaluation d'impact en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Pour tout projet assujéti à une évaluation d'impact fédérale, la LEI exige que l'AEIC élabore un plan de participation du public (le plan) afin d'établir les possibilités de participation pendant le processus d'évaluation d'impact. Il est également conçu de façon à être souple afin que l'Agence puisse modifier les approches qui y sont décrites en vue de tenir compte de l'évolution de l'évaluation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre de la participation significative du public, veuillez consulter le [Cadre de travail : la participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#) et le [Document d'orientation : Participation du public à l'évaluation d'impact](#). Un [Plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones](#) distinct est également offert. Celui-ci décrit les possibilités de mobilisation des Autochtones et les approches connexes.

2. Description du projet proposé

Joyce Direct Iron Inc. (le promoteur) propose la construction, l'exploitation et la désaffectation d'une mine de fer à ciel ouvert située à Terre-Neuve-et-Labrador, à environ 20 kilomètres au nord-est de Schefferville (Québec). Selon la proposition, la mine produirait jusqu'à 2,5 millions de tonnes de minerai par année sur une durée de vie de sept ans. Le projet comprendrait une mine à ciel ouvert, l'assèchement du lac Joyce, le concassage et le criblage du minerai (traitement à sec), l'élimination des stériles, l'infrastructure de soutien, les routes d'accès et de transport, un pont-jetée et une boucle ferroviaire pour se raccorder à un chemin de fer existant.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation d'impact du projet ou pour consulter l'information et les commentaires reçus, visitez le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre) à <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80015?culture=fr-CA>.



3. Objectifs du Plan de participation du public

Le plan décrit les différentes façons dont un participant peut formuler des commentaires et prendre part au processus, y compris les participants qui seront le plus touchés par le projet. Voici les objectifs de la participation du public :

- Les membres du public qui souhaitent participer à l'évaluation d'impact ont la possibilité de le faire en toute connaissance de cause.
- L'AEIC informe le promoteur des préoccupations soulevées par les parties intéressées.
- Les opinions du public entendues tout au long du processus et touchant à un domaine relevant de la compétence fédérale font l'objet d'un suivi et éclairent la prise de décisions.

4. Identification des intervenants

La liste de distribution en annexe comprend les collectivités, les organisations et d'autres intervenants que l'AEIC juge intéressés par le projet. Les participants figurant sur la liste de distribution recevront des mises à jour et des avis au sujet de l'évaluation d'impact du projet tout au long du processus. Si vous ou votre organisation souhaitez être ajouté à cette liste, veuillez communiquer directement avec nous à l'adresse courriel du projet : joycelakeironoremine-minedeferjoycelake@iaac-aeic.gc.ca. Les noms des personnes ne seront pas publiés.

5. Outils de participation du public

L'AEIC a désigné une série d'outils pour assurer une participation significative au processus d'évaluation d'impact :

- Adresse de courriel créée pour le projet pour communiquer avec l'AEIC : joycelakeironoremine-minedeferjoycelake@iaac-aeic.gc.ca;
- Ligne téléphonique directe pour faciliter l'accès à l'information et la réception des commentaires du public : 902-426 0564;
- Période(s) de consultation publique, le cas échéant;
- Possibilités de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux participants, selon le cas, pour appuyer la participation du public au processus : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public-evaluations-impact/programmes-aide-financiere/programme-aide-financiere-participants.html>;
- Le cas échéant, la [Formation virtuelle sur l'évaluation d'impact](#) et la façon de participer activement au processus;



- Au besoin, réunions ciblées, en personne ou virtuellement, avec des organisations et des groupes environnementaux et communautaires;
- Avis publics et mises à jour publiés dans le Registre;
- Mises à jour dans les médias sociaux (p. ex., fil de X @AEIC_IAAC #MineJoyceLake) qui fournissent des renseignements et des mises à jour sur l'évaluation d'impact et annoncent les possibilités de participation du public et d'aide financière;
- Courriels d'information envoyés aux membres de la liste de distribution créée pour le projet;
- Annonces à la radio communautaire et publication dans les journaux locaux, au besoin.

Aux fins de l'évaluation d'impact de ce projet, l'AEIC collabore avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les commentaires reçus par l'AEIC seront communiqués à Terre-Neuve-et-Labrador pour examen dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale.



6. Activités et approche de participation du public

Le tableau suivant présente une description des principales étapes du processus d'évaluation d'impact, ainsi qu'un aperçu des possibilités de mobilisation à chaque étape, dont les événements dirigés par l'AEIC ou une autre instance, ainsi que les événements prévus par le promoteur (dans la mesure où ils sont connus). Le tableau décrit les objectifs de chaque phase et les activités d'engagement prévues qui seront utilisées.

Tableau 6.1 – Activités et approche de participation du public

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Échéancier	Outils de participation du public
Étape : Étude d'impact			
• Sensibiliser le public au processus d'évaluation d'impact et à la façon de participer de manière significative. • Encourager le public à communiquer de l'information au promoteur pour éclairer l'élaboration de son étude d'impact. • Informar le public des principales étapes du processus, comme la	• L'AEIC affichera le résumé de l'étude d'impact dans le Registre, s'il y a lieu.	• Après la présentation du résumé de l'étude d'impact par le promoteur.	• Avis dans le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio, selon le cas. • Au besoin, des rencontres en personne ou virtuelles avec la collectivité, avec la participation possible du promoteur. • Courriels et téléphone, le cas échéant.
	• L'AEIC informera le public de la disponibilité d'une aide financière, s'il y a lieu, pour appuyer sa participation à les étapes restantes du processus d'évaluation d'impact.	• Annonce de la disponibilité d'une aide financière à déterminer.	



réception de l'étude d'impact.	• L'AEIC répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.	• Continu – selon les besoins.	
	• Les mises à jour sur le processus d'évaluation d'impact du projet seront envoyées par courriel aux intervenants figurant sur la liste de distribution.	• Continu – selon les besoins.	
Étape : Évaluation d'impact			
• Sensibiliser le public au processus d'évaluation d'impact et à la façon de participer de manière significative. • Valider l'information sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'AEIC, traiter les questions en suspens ou les lacunes. • Informar le public des principales étapes du processus, comme la période de consultation publique sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact.	• L'AEIC affichera la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact dans le Registre. Elle sollicitera les commentaires du public sur ce document.	• La consultation débutera après l'affichage de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact dans le Registre.	• Période de consultation en ligne. • Avis dans le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio, selon le cas. • Présentations en personne ou virtuelles, au besoin. • Courriels et téléphone.
	• Au besoin, l'AEIC peut tenir des réunions communautaires publiques sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact. Les réunions peuvent comprendre des séances de questions et réponses. L'AEIC peut également tenir des séances d'information pour les groupes cibles, au besoin.	• Après la publication de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact.	
	• S'il y a lieu, l'AEIC informera le public de la disponibilité d'une aide financière pour appuyer la participation du public à l'étape de l'évaluation d'impact. Le public est invité à communiquer avec le bureau du Programme d'aide	• Annonce de la disponibilité d'une aide	



	financière aux participants pour obtenir des renseignements (voir la section 7 pour obtenir les coordonnées).	financière à déterminer.	
	• L'AEIC répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.	• Continu – selon les besoins.	
	• Les mises à jour sur le processus d'évaluation d'impact du projet seront envoyées par courriel aux intervenants figurant sur la liste de distribution.	• Continu – selon les besoins.	
Étape : Prise de décision			
• Informer le promoteur et le public de la décision du ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature.	• L'AEIC affichera ce qui suit dans le Registre : ○ le rapport final d'évaluation d'impact; ○ la déclaration de décision du ministre, notamment les conditions associées au projet et les motifs de la décision.	• Après la décision du ministre.	• Avis dans le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio, selon le cas. • Courriels et téléphone.
	• L'AEIC répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.	• Continu – selon les besoins.	
Étape : Après la décision (lorsque le projet est approuvé)			
• Informer le public des activités de suivi et de surveillance, ainsi que des résultats des activités du programme de suivi. • Informer les participants des changements possibles à la	• L'AEIC mènera des activités de conformité et d'application de la loi qui respectent la Politique de conformité et d'application de la loi pour les projets désignés assujettis à la Loi sur l'évaluation d'impact et publiera les résultats des activités de suivi et de surveillance dans le Registre.	• Selon le calendrier établi dans la déclaration de décision.	• Les résultats du suivi sont affichés dans le Registre. • Période de consultation en ligne, s'il y a lieu. • Avis dans le Registre, s'il y a lieu.
	• Si le promoteur présente un changement au projet et que l'AEIC détermine que la déclaration de décision doit être modifiée, l'AEIC affichera un avis invitant le public à commenter la version provisoire du rapport d'analyse des	• S'il y a lieu, la consultation durera 30 jours civils après	



déclaration de décision et solliciter leurs commentaires sur les changements proposés.	changements proposés et des modifications possibles à la déclaration de décision. • Le cas échéant, l'AEIC affichera un avis de décision modifiant la déclaration de décision ainsi que les raisons des changements.	l'affichage dans le Registre.	
	• L'AEIC répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.	• Continu – selon les besoins.	

* Tous les commentaires reçus au cours des activités de mobilisation et de consultation seront rendus publics dans le Registre canadien d'évaluation d'impact à <https://iaac-aeic.gc.ca>. Un résumé des commentaires reçus sera également inclus dans le rapport d'évaluation d'impact.



7. Aide financière aux participants

Des fonds sont disponibles pour appuyer la participation du public au processus. Pour obtenir des renseignements sur les activités admissibles au financement ou pour présenter une demande d'aide financière, veuillez consulter les lignes directrices des programmes d'aide financière de l'AEIC à :

<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public-evaluations-impact/programmes-aide-financiere.html>

Vous pouvez communiquer avec les programmes d'aide financière de l'AEIC pour obtenir de plus amples renseignements :

Téléphone : 1-866-582-1884

Courriel : fp-paf@iaac-aeic.gc.ca

8. Présenter un commentaire

Vous pouvez soumettre des commentaires en tout temps au cours du processus d'évaluation d'impact en utilisant la fonction « Présenter un commentaire » à la page du projet du site Web du Registre. (<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80015>). Des pièces jointes peuvent également être téléversées à l'aide de cette fonction.

Si vous éprouvez des difficultés avec le processus de soumission, veuillez communiquer avec l'AEIC en utilisant les coordonnées ci-dessous. Les commentaires peuvent également être soumis par d'autres moyens, y compris par courriel à joycelakeironoremine-minedeferjoycelake@iaac-aeic.gc.ca.

Les commentaires et autres documents reçus par l'AEIC feront partie du dossier de projet et seront affichés sur le site Web du Registre, au besoin. La [Politique sur les présentations](#) de l'AEIC détermine quels renseignements peuvent être communiqués au public et lesquels doivent demeurer confidentiels. Pour en savoir plus sur la façon dont nous protégeons votre vie privée, veuillez consulter l'[Avis de confidentialité](#) de l'AEIC. Si vous ne voulez pas que vos commentaires soient affichés sur le site Web du Registre, veuillez communiquer avec l'AEIC avant de soumettre votre commentaire.

Pour toute question ou pour obtenir des renseignements, communiquer avec :

Bureau de Terre-Neuve-et-Labrador

10, rue Barters Hill, bur. 901

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 6M1

Téléphone : 902-426-0564

Courriel : joycelakeironoremine-minedeferjoycelake@iaac-aeic.gc.ca



Annexe

Liste des intervenants publics identifiés

• Environnement et nature

- Ecojustice
- Eau Secours
- Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Mines Alerte Canada
- Nature NL
- Réseau environnemental de Terre-Neuve-et-Labrador
- Labrador Hunting and Fishing Association Inc.
- Fondation du Sierra Club du Canada – Section de l'Atlantique
- Société canadienne de conservation de la faune
- Fonds mondial pour la nature – Canada

• Entités autochtones

- Innu Development
- Association des femmes autochtones du Canada
- Institut Tshakapesh

• Industrie minière

- Association minière du Canada

• Municipalités

- Ville de Schefferville

• Organisations sociales

- Mission Inclusion
- Association Communautaire de la Côte Nord
- Quadrangle NL
- Seniors NL

• Développement socioéconomique

- Corporation de développement de Schefferville